

Jeudi (matin) 17 mars 2016

Direction de l'instruction publique

32 2015.RRGR.811 Motion 200-2015 Augstburger (Gerzensee, UDC)
Renforcement de la formation professionnelle et pilotage de la formation en haute école
Motion ayant valeur de directive (sauf ch. 3)

N° de l'intervention: 200-2015
N° d'affaire: 2015.RRGR.811
Déposée le: 24.08.2015
Déposée par: Augstburger (Gerzensee, UDC) (porte-parole)
Cosignataires: 24
N° d'ACE: 181/2016 du 17 février 2016
Direction: INS

Renforcement de la formation professionnelle et pilotage de la formation en haute école

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures permettant de renforcer la formation professionnelle et de piloter la formation en haute école, de manière efficace et propre à répondre aux besoins :

1. L'école obligatoire doit se concentrer sur les aptitudes techniques et manuelles et réduire la place excessive faite à l'apprentissage des langues. Les langues ne doivent pas être surévaluées dans le calcul de la note générale ou comme critère pour le passage aux niveaux supérieurs. La pondération des sciences naturelles, des connaissances techniques et des aptitudes manuelles doit être renforcée. La 10^e année scolaire proposée dans le canton de Berne a donné les preuves de son utilité en favorisant la stabilité et la qualité des conditions d'apprentissage. Les performances demandées doivent dans une plus grande mesure être orientées en fonction des aptitudes recherchées dans la vie professionnelle. De plus, l'application doit de la manière qui convient être érigée en condition d'admission en 10^e année scolaire.
2. Les critères d'admission au gymnase doivent être plus stricts. A cet effet, il faut envisager notamment les mesures suivantes :
 - mise en place d'un examen d'admission au gymnase qui soit obligatoire pour tous ;
 - imposition de conditions d'admission plus strictes, une plus grande importance étant prêtée aux aptitudes en mathématiques, en sciences naturelles et en technique ;
3. Le nombre des étudiants en sciences humaines et sociales doit être adapté à la demande de la société et de l'économie. A cet effet, les mesures suivantes doivent être envisagées :
 - introduction d'un numerus clausus pour les études en sciences humaines et sociales ;
 - augmentation des taxes d'études en sciences humaines et sociales ;
 - introduction d'un système de prêts (similaire à celui de la Suède ou du Canada, selon lequel les jeunes diplômés remboursent une partie des coûts de leurs études) ;
 - sélection plus stricte en première année d'études en sciences humaines et sociales.

Développement :

Notre système de formation doit permettre à la société et à l'économie d'évoluer de manière positive. Le système dual, dans lequel les entreprises sont fortement engagées et qui offre une flexibilité exemplaire à la formation et au perfectionnement après l'apprentissage, est un atout majeur.

Le faible taux de chômage des jeunes et le pouvoir d'innovation de la Suisse témoignent de la grande qualité du système et ils doivent continuer de figurer parmi les objectifs du système de formation. Les coûts et l'utilité de ce système doivent être transparents et entrer comme repères

dans les décisions prises dans ce domaine. L'économie et la société de ce pays n'ont pas besoin de milliers de psychologues, d'ethnologues, de sociologues, etc. Il faut souvent se tourner vers l'étranger pour répondre à la demande d'ingénieurs, de chimistes, de médecins, etc. Il faut donc agir pour y remédier.

En 2014, les étudiants des hautes écoles en Suisse se répartissaient comme suit entre les filières :

44 766 en sciences humaines et sociales

21 814 en sciences économiques

15 908 en droit

25 049 en sciences naturelles et exactes

15 047 en médecine et en pharmacie

17 235 en sciences techniques

La comparaison des taux de chômage en Suisse est également intéressante, notamment les différences entre la Suisse alémanique et la Suisse occidentale, mis en rapport avec les taux de titulaires de maturité.

Les taux de chômage dangereusement élevés dans les pays qui ne pratiquent pas la formation professionnelle, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la France, induisent toujours des tensions dans la société.

Réponse du Conseil-exécutif

Les points 1 et 2 de la présente motion portent sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

L'auteur de la motion part du principe que le système de formation doit permettre à notre société et à notre économie d'évoluer de manière positive. Il estime que, pour ce faire, la formation professionnelle est largement plus utile que la formation académique. C'est pourquoi, selon lui, le choix d'une formation doit être davantage piloté par l'Etat. Ainsi, les aptitudes scientifiques, techniques et manuelles doivent être favorisées par rapport aux compétences linguistiques, et ce dès l'école obligatoire, pour qu'en outre plus de jeunes optent pour une formation professionnelle et un accès direct au marché du travail. Dans le même temps, le nombre de futurs universitaires doit être limité, en particulier dans les sciences humaines et sociales, au moyen de restrictions d'admission et d'autres mesures, afin d'adapter la formation universitaire aux besoins économiques.

Le Conseil-exécutif est d'avis qu'une formation professionnelle *de qualité* ainsi que des universités et hautes écoles *de qualité* sont indispensables à la prospérité économique et sociale de notre pays. A l'heure actuelle, le système de formation suisse est conçu de sorte que les deux voies de formation ont leurs points forts et qu'aucune d'entre elles ne mène à une impasse. Ainsi, l'apprentissage offre une formation à orientation pratique, nécessitant dès le début des aptitudes opérationnelles, une faculté à travailler en équipe et des compétences sociales. Le diplôme professionnel permet d'accéder rapidement au monde du travail et, partant, d'acquérir indépendance et expérience. Il offre également de nombreuses possibilités de perfectionnement. La filière académique passant par les gymnases et les universités permet quant à elle d'acquérir un solide bagage de formation, d'approfondir un domaine spécifique et de développer une méthode de travail et une pensée scientifiques. Elle offre plusieurs possibilités de choix au cours de la formation et permet de s'approprier des compétences et stratégies qui peuvent être utilisées de différentes manières sur le marché du travail en constante évolution.

En Suisse, la formation professionnelle et la formation gymnasiale ou académique sont deux voies équivalentes. Elles ont besoin l'une de l'autre, se complètent et s'enrichissent mutuellement. Le Conseil-exécutif estime par conséquent qu'il est faux d'opposer ces deux filières de formation. Au lieu de renforcer l'une au détriment de l'autre, il est plus judicieux de faire en sorte que ces filières relèvent toutes deux les défis présents et futurs.

L'Etat devrait dans toute la mesure du possible éviter d'intervenir dans le choix d'une profession et d'une carrière. Pouvoir choisir soi-même sa formation est un gage de motivation et la meilleure manière de garantir son succès ainsi que l'intégration économique et sociale des individus, tout en permettant de pourvoir aux besoins en main-d'œuvre qualifiée. L'économie peut contribuer à promouvoir la relève en main-d'œuvre qualifiée en mettant tout en œuvre pour rendre attrayants ses professions (conditions de travail, salaire et prestige entre autres) et ses apprentissages (p. ex. soutien de la maturité professionnelle en cours d'emploi). Il ne serait pas pertinent d'orienter davantage le système de formation sur le domaine scientifique et technique et d'abandonner le libre choix des études au profit d'un pilotage basé sur des considérations de planification économique, comme le demande l'auteur de la motion. Les adolescents, adolescentes et jeunes adultes pourraient alors être forcés de suivre une formation qui ne les intéresserait pas et pour laquelle ils ne seraient pas doués. Les interruptions de formation entraîneraient des frais supplémentaires pour la société et les personnes concernées. S'agissant de l'évolution rapide du monde du travail, il est en outre peu probable qu'une telle formation unilatérale de la relève de main-d'œuvre qualifiée permette de couvrir à moyen terme les besoins de l'économie. Comme l'Histoire l'a montré, un pilotage basé sur des considérations de planification économique est contreproductif sur le plan tant économique que social.

Question 1

L'approbation des plans d'études pour la scolarité obligatoire est du ressort du directeur de l'instruction publique. Le Conseil-exécutif considère que la demande du motionnaire n'est pas pertinente car une vaste palette de compétences et de savoirs sont nécessaires pour que l'économie et la société évoluent de manière positive. La force du système scolaire suisse réside justement dans l'encouragement équilibré de différentes compétences.

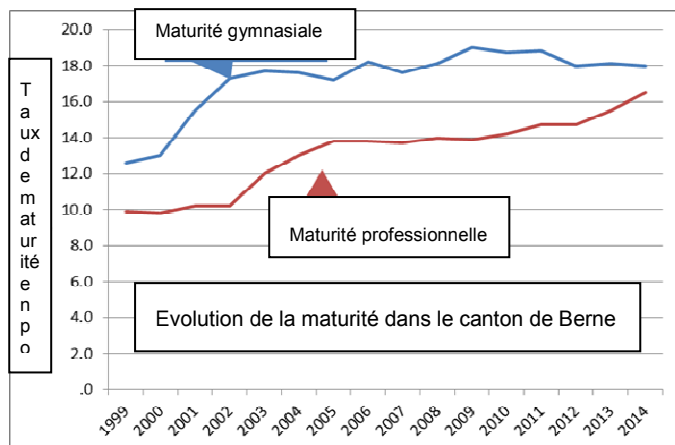
Le nouveau plan d'études pour la partie germanophone du canton, le *Lehrplan 21*, qui sera introduit à la rentrée 2018, reprend beaucoup d'éléments connus et éprouvés des plans d'études actuels. Il tient toutefois aussi compte des évolutions sociétales de ces dernières années et fixe de nouvelles priorités allant dans le sens de l'auteur de la motion. Concrètement, les domaines des médias, des mathématiques, de l'informatique, de l'économie et des sciences expérimentales se voient accorder une plus grande importance. Des leçons supplémentaires seront à l'avenir consacrées en particulier aux mathématiques, à l'allemand, aux médias et à l'informatique. Dans le même temps, le nombre de leçons destinées aux autres disciplines, p. ex. aux activités créatrices, qui sont très importantes pour développer la dextérité des élèves, reste inchangé.

L'enseignement des langues est un élément essentiel de l'enseignement à l'école obligatoire. La première langue notamment constitue la base de tout apprentissage, également dans les disciplines STIM (Sciences expérimentales, Technique, Informatique, Mathématiques), et est donc déterminante pour la réussite des élèves. Pour chaque discipline, il est important que les enfants disposent de bonnes compétences de lecture et de compréhension orale afin de pouvoir comprendre les contenus enseignés. Dans notre monde axé sur les formes modernes de communication, l'écriture constitue également une compétence de base dans tous les domaines. Comme préparation aux apprentissages et aux formations subséquentes, le nouveau plan d'études germanophone pour le degré secondaire I proposera le dispositif d'enseignement « individuelle Vertiefung und Erweiterung » (IVE ; approfondissement et enrichissement individuels), qui permettra aux élèves de se fixer des priorités individuelles et d'approfondir des compétences dans les domaines des mathématiques et des langues en vue de la suite de leur formation. Cet enseignement sera obligatoire et favorisera le développement ciblé et individuel des aptitudes des élèves. Trois leçons hebdomadaires y seront consacrées en 10^e et 11^e années HarmoS.

Les demandes de l'auteur de la motion (attentes du marché du travail, proximité avec ce marché, application des élèves) sont également déjà concrétisées par la coordination des solutions transitoires et la réorientation de l'année scolaire de préparation professionnelle (APP ; anciennement 10^e année scolaire), qui a été dotée d'un nouveau plan d'études.

Question 2

Dans le canton de Berne, le taux de maturité gymnasiale s'élève à 18 pour cent et se situe ainsi nettement en-deçà de la moyenne suisse (20,2 %). Au contraire, avec ses 16,5 pour cent, le taux de maturité professionnelle est supérieur à la moyenne suisse (14,8 %). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, le taux de maturité gymnasiale stagne, après une hausse causée par la suppression des écoles normales. En revanche, le taux de maturité professionnelle n'a cessé d'augmenter, ce qui témoigne de l'attrait de la formation professionnelle aussi pour les bons élèves.



Le taux de passage de l'école obligatoire au gymnase est également stable depuis dix ans. D'après le Conseil-exécutif, il n'est donc pas nécessaire d'élever les exigences d'admission au gymnase.

Lors de la procédure de passage de l'école obligatoire au gymnase, des disciplines linguistiques et non linguistiques sont prises en compte à parts égales. Dans le cadre de la procédure de recommandation effectuée dans la partie germanophone du canton, la première langue, la deuxième langue cantonale, les mathématiques et la discipline Connaissance de l'environnement (NMM) équivalent chacun à 25 pour cent. Pour l'examen d'admission, la première langue et la deuxième langue cantonale équivalent chacune à 25 pour cent de la note et les mathématiques à 50 pour cent. Ainsi, les compétences linguistiques et non linguistiques contribuent à parts égales à la décision de passage. De ce fait, le Conseil-exécutif estime qu'il n'est pas non plus nécessaire de donner plus de poids aux compétences mathématiques et scientifiques.

Le taux d'abandon relativement faible (21 % d'élèves entrant au gymnase à l'issue de la scolarité obligatoire contre 18 % d'élèves d'une volée obtenant leur certificat de maturité) montre que l'école obligatoire effectue une sélection fiable. Les gymnases confirment également que les recommandations de l'école obligatoire ont une grande valeur prévisionnelle. Supprimer la procédure de recommandation serait donc une marque de défiance vis-à-vis de la capacité de sélection de l'école obligatoire et engendrerait une lourde charge de travail mais aucune amélioration. Si l'on jette un œil au-delà des frontières cantonales, on constate par ailleurs que mettre en place un examen d'admission pour l'ensemble des élèves pourrait même aller à l'encontre des objectifs de l'auteur de la motion. En effet, dans le canton de Zurich, l'examen d'admission obligatoire ne permet pas de réduire le taux de passage au gymnase, mais entraîne plutôt une « fièvre gymnasiale » tous les ans et une augmentation des cours de rattrapage privés.

Question 3

Restreindre l'accès aux études universitaires, en particulier aux filières des sciences humaines et sociales, dans le but de piloter le choix des études en fonction des besoins de l'économie va à

l'encontre des principes de libre choix inscrits dans la Constitution¹. Par ailleurs, le marché du travail évolue rapidement au gré des progrès scientifiques et des innovations qui en découlent. Les chercheurs et chercheuses en éducation partent du principe que nombre des professions qu'exerceront les élèves d'aujourd'hui n'existent pas encore. De plus, la statistique de la population active occupée et la statistique de l'éducation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) révèlent que les personnes ayant suivi une formation académique sont très bien intégrées au marché du travail suisse : en 2013, le taux de chômage dans la population résidente permanente de Suisse s'élevait à 4,4 pour cent, alors qu'il était de 1,7 pour cent chez les diplômés et diplômées des hautes écoles. De ce fait, les études supérieures sont, en Suisse, un moyen efficace de se prémunir contre le chômage. Un pilotage étatique du choix des études, ainsi que le demande l'auteur de la motion, ne pourra être que réactif et ne permettra pas de suivre l'évolution de l'économie et de satisfaire à ses besoins.

En tant que site d'innovation et d'industrie, la Suisse a indéniablement besoin de beaucoup de main-d'œuvre qualifiée dans les domaines de la technique et des sciences expérimentales. Le Conseil-exécutif estime aussi souhaitable que la majeure partie de ces besoins puisse être couverte par des jeunes vivant en Suisse. C'est pourquoi le canton de Berne soutient des mesures visant à renforcer les disciplines STIM à l'échelle cantonale et nationale. Que ce soit parce que ces mesures portent déjà leurs fruits ou parce que les jeunes savent que les perspectives d'emploi sont bonnes dans notre pays pour les personnes formées dans les domaines de la technique et des sciences expérimentales, les effectifs d'étudiants et d'étudiantes dans les filières scientifiques des universités suisses sont à la hausse depuis des années. En effet, ils représentaient 29,4 pour cent des effectifs totaux d'étudiants et d'étudiantes en 2014, contre 26,4 pour cent en 2004. Ces chiffres confortent le Conseil-exécutif dans son objectif d'accroître la relève de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine des STIM principalement grâce à l'incitation et à la promotion.

En ce qui concerne les sciences humaines et sociales, l'auteur de la motion estime que les études correspondantes présentent trop peu de bénéfices économiques ou directs pour notre société et que le nombre d'étudiants et d'étudiantes y est trop élevé. La statistique de la population active occupée et la statistique de l'éducation donnent cependant une image différente que celle dépeinte par le motionnaire : non seulement le nombre d'étudiants et d'étudiantes en sciences humaines et sociales ne croît pas démesurément, mais en plus les diplômés et diplômées de ces filières ne tombent pas dans le chômage de longue durée. La proportion des effectifs dans ces disciplines par rapport aux effectifs totaux d'étudiants et d'étudiantes est ainsi passée de 38 à 31 pour cent au cours des dix dernières années et le taux de chômage cinq ans après l'obtention du diplôme est de 2,8 pour cent, alors qu'il se situe à 3,8 pour cent chez les titulaires d'un master en sciences exactes et naturelles. En outre, la plupart des personnes ayant un diplôme en sciences humaines et sociales trouvent un emploi correspondant à leurs qualifications et touchent un salaire annuel brut de 90 000 francs, ce qui correspond au montant perçu par les personnes titulaires d'un diplôme en sciences naturelles et techniques.

Le Conseil-exécutif estime qu'il est discriminatoire d'introduire un numerus clausus, d'augmenter les taxes d'études, de renforcer la sélection en première année d'études et d'instaurer une obligation de remboursement uniquement pour les étudiants et étudiantes en sciences humaines et sociales au motif que ces filières d'études sont considérées comme étant peu utiles. Il rejette donc la motion.

¹ Les restrictions d'admission existantes à l'Université de Berne (médecine et sport), qui ont été édictées par le Conseil-exécutif, ont uniquement été ordonnées dans le but de garantir la qualité des filières d'études correspondantes, étant donné que les capacités d'accueil sont limitées en raison de l'infrastructure et du nombre de places de formation clinique disponibles. Elles ne servent expressément pas à réguler le nombre de diplômes octroyés et ne seraient de toute façon pas adaptées pour ce faire.

Proposition du Conseil-exécutif:
Rejet

Carlos Reinhard, Thoune (PLR), vice-président. Diese Motion wurde zurückgezogen. Der Motionär möchte kurz ein Statement abgeben.

Ueli Augstburger, Gerzensee (UDC). Ich bin mit vielem nicht einverstanden. Trotzdem möchte ich mich bei der Regierung für die Antwort bedanken, obwohl ich hier gerne in einer Debatte noch das Eine oder Andere richtig gestellt hätte. Aber jetzt zum Rückzug in Raten: Aufgrund der Antwort wäre ich der Auffassung gewesen, dass man Ziffer 1 hätte annehmen und gleichzeitig abschreiben können. Ziffer 3 habe ich zuerst noch aufrechterhalten, zumal ich von verschiedener Seite Signale erhalten habe, dass sie gute Ansätze aufweist. Zum andern aber auch, weil ich bedaure, dass Regierung und Verwaltung nicht bereit waren, eine Prüfung vorzunehmen. Und zwar in einem Bereich, in dem sich selbst anerkannte Bildungsökonominnen kritisch geäußert haben. Ich betone: Es handelt sich hier um einen Prüfungsauftrag. Das Parlament wird damit einmal mehr gezwungen sein, Aufgaben, die eigentlich in das Pflichtenheft der Regierung und der Verwaltung gehören, selber vorzunehmen. Ich danke aber auch für die guten Gespräche mit den anderen Parteien, die ich im Zusammenhang mit diesem Vorstoss im Vorfeld geführt habe. Dabei erhielt ich ein paar Mal die Rückmeldung, dass gerade in Ziffer 3 gute Ansätze vorhanden seien, die in einem neuen Vorstoss weiterverfolgt werden sollten. Im Interesse der Sache, der Möglichkeiten bezüglich Steuerung und Finanzierung der universitären Bildung und eines neuen, hoffentlich mehrheitsfähigen Vorstosses, habe ich dann Ziffer 3 auch noch zurückgezogen.

Ich bin aber nach wie vor folgender Auffassung: Gerade weil mehr als 60 Prozent der Geisteswissenschaftler beim Staat arbeiten, sollte der Staat hier ein bisschen besser hinschauen, ob es sie in dieser Anzahl wirklich auch in Zukunft braucht.

Le président Marc Jost reprend la direction des délibérations.